

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché de réhabilitation du RAM Caramel - Lot 1 - Avenant n°1

N° : VA_DEC2021_64

Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2194-2 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société Eiffage Construction domiciliée à LEZENNES (59260), l'avenant n°1 du lot 1 « Démolition Gros-œuvre » pour le marché de réhabilitation du RAM CAMEL afin de prendre en compte la réalisation de travaux imprévus rendus nécessaires :

- Démolition complémentaire pour garantir la sécurité du chantier pour un montant de 1 500.00 € HT ;
- Mise en œuvre de cornières en acier sur les deux façades pour garantir la stabilité du bardage pour un montant de 7 000.00 € HT.

Soit une plus-value de 8 500.00 € HT (Huit mille cinq cent euros hors taxe).
Cet avenant représente une hausse de 50.00 % du montant du marché initial.

Imputation budgétaire : 2313.421.2200.CACOLU

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le samedi 20 février 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-178650-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 24 février 2021